

MAIRIE DE PEYRELEAU

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du samedi 14 mars 2026

Présentation du Conseil Municipal

Etaient présents

ESPINASSE Joël, ROUGET Alain, JULIEN Christian, Bernard PELLET, Jessie VALGALIER

Absents :

Il est 17h le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : ESPINASSE Joël,

Validation PV du conseil du 11/11/2025

Plan cavalier : le conseil approuve le devis pour la création du plan cavalier

Compte de gestion et compte administratif 2025 : Monsieur le Maire informe le conseil de la concordance des comptes du SGC et de la Commune. Monsieur le maire présente le compte administratif et sort pour le vote. Après discussions, le conseil approuve le compte administratif.

Monsieur ROUGET revient

Affectation de résultat : Suite au vote du compte administratif, l'affectation est approuvée

Présentation des RAR : Monsieur ROUGET présente la liste des RAR pour un montant de 339.000,00€

Orientations Budgétaires : Le maire ouvre le débats sur les orientations budgétaires, sont retenues les opérations suivantes pour un total montal de **240.000.00€**

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - Op.26 Acquisition de matériel | 10 000.00€ |
| - Op.34 Presbytère | 50.000.00€ |
| - Op.50 Eglise et bâtiment communaux | 70.000.00€ |
| - Op.57 Vidéo-protection | 30.000.00€ |
| - Op.58 securisation village | 10.000.00€ |
| - Op.39 Voirie | 70.000.00€ |

SIVU :

Dissolution : Le Maire indique que conseil syndical souhaite dissoudre le SIVU Peyreleau / Le Rozier. Il explique les raisons de cette demande (raisons financières notamment). Il rapporte les différentes réunions du conseil du SIVU aux conseillers.

Après discussions , le conseil municipal à l'unanimité demande la dissolution du conseil et autorise Monsieur ROUGET à faire les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs

Reprise de compétence assainissement : Le Maire indique que suite à la demande de dissolution, le conseil doit demander la reprise de la compétence assainissement.

Après discussion le conseil acte la reprise de la compétence assainissement

Création Budget : Pour permettre le fonctionnement des deux stations d'assainissement et l'entretien des reseaux, il convient de créer un budget assainissement. Pour permettre la création et le lancement de celui-ci, le budget de la commune versera une subvention de fonctionnement pour un montant de 100.000€ qui permettra le démarrage du budget.

Monsieur ROUGET indique qu'une convention sera signée entre la commune de Peyreleau et celle du Rozier afin de répartir les frais de fonctionnement de la station d'épuration commune. La convention est en cours d'élaboration

Points divers

Il est 18h10 le Maire clôture la séance

Le secrétaire de séance
ESPINASSE Joël

Le Maire
ROUGET Alain